



Allée de l'Etang
35410 DOMLOUP
Tél. : 02.99.37.42.09
Fax : 02.99.37.53.45

COMMUNE DE DOMLOUP

ILLE-ET-VILAINE

Demande d'autorisation pour ouvrir un débit temporaire

N°

Ouverture exceptionnelle

Prolongation d'ouverture

DEBIT DE BOISSONS

CATEGORIE 2

Je soussigné(e)
Prénoms
Profession ou qualité
Domicile

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'établir un débit de boisson temporaire

A
Le de Jusque
Le de Jusque
Le de Jusque

A l'occasion de (1)

(1) Indiquer le motif : foire, Signature
vente de charité, fête, etc...

Le

ARRETE DU MAIRE

COMMUNE DE DOMLOUP

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu l'art.L 2212-1, L 2212-2, L 2214-4 et L 2542-8 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique,

Arrête :

Que :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et

temporaire de boissons de 2 catégorie

à Le de Jusque

Le de Jusque

Le de Jusque

Fait à

Le